



Section d'Ille-et-Vilaine

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/>

Tél : 02 99 79 80 73

Entretien de notation – évaluation : F.O.-DGFIP n'appellera pas au boycott

La campagne de notation 2010 va débuter dans les départements. Les Commissions Paritaires Centrales et Nationales de répartition du capital mois se sont tenues pour les catégories B et C.

Cette campagne se déroule dans un contexte de fortes menaces sur la notation chiffrée. En effet, l'expérimentation issue du décret de 2007 qui prévoit l'abandon de la notation chiffrée de l'entretien d'évaluation et son remplacement par un entretien professionnel entre dans une phase de généralisation à l'issue des discussions au Conseil supérieur de la Fonction Publique.

La DGFIP nous a d'ailleurs fait savoir, qu'à terme, les engagements du Directeur Général sur la non-expérimentation ne pourraient plus être tenus dans la mesure où les directives Fonction Publique s'imposent à tous les ministères.

Les deux anciens syndicats composants de F.O.-DGFIP ont combattu la réforme de l'évaluation – notation - avancement issu du décret d'Avril 2002. En revanche, notre attachement à la notation chiffrée est rappelé dans les résolutions du Congrès constitutif de F.O.-DGFIP.

C'est pourquoi, le Syndicat National n'appellera pas au boycott des entretiens d'évaluation d'autant que nous n'étions pas opposés à un entretien précédant la notation.

De plus, une telle consigne aurait pour effet de fragiliser exagérément ceux qui y répondraient. Comment en effet, construire et argumenter un recours en révision de note ou un appel de note dès lors que l'agent en cause ne s'est pas rendu à l'entretien pour y faire valoir son point de vue.

Pour F.O.-DGFIP, le rôle d'un syndicat responsable est d'obtenir des garanties collectives pour les agents, et c'est ce que nous faisons dans les groupes de travail, et non de les amener à un combat individuel perdu d'avance.